



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2023

Lutte contre l'antibiorésistance : le plan Écoantibio 3 poursuivra la dynamique positive engagée et prolongera les bons résultats obtenus depuis plus de 10 ans.

Afin d'amplifier les bons résultats obtenus depuis plus de 10 ans dans le domaine de la santé animale, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance aujourd'hui le plan Écoantibio 3 (2023-2028) dans le cadre de la semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens. Ce nouveau plan vise à maintenir les niveaux actuels d'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques et une réduction de 15% de l'exposition des chiens et des chats. Le plan promeut plus largement pour la première fois également l'usage raisonné des antimicrobiens et des antiparasitaires.

Considérée comme l'une des dix principales menaces mondiales pour la santé publique par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la résistance aux antimicrobiens¹ est un véritable défi de santé globale qui concerne la santé humaine, animale et des écosystèmes. La lutte contre l'antibiorésistance nécessite donc la mise en œuvre d'une approche « Une seule santé », permettant d'associer les mesures pour la santé humaine et animale à des mesures de préservation de l'environnement.

Depuis 2011, le ministère chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est engagé pour réduire l'usage des antibiotiques en santé animale avec le pilotage des plans Écoantibio 1 (2011-2017) et Écoantibio 2 (2017-2022). Grâce à la forte implication des parties prenantes, les objectifs des plans Écoantibio 1 et 2 ont été largement atteints. Selon [les données publiées par l'ANSES](#), entre 2011 et 2022, l'exposition des animaux aux antibiotiques en France a diminué de 52% et l'exposition des animaux à certains antibiotiques vétérinaires critiques² pour la santé humaine, comme les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération, a baissé de plus de 90%.

Les réductions d'exposition aux antibiotiques ont également progressé chez les chiens et les chats ; entre 2013 et 2022, l'exposition aux céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération a diminué de 65%. Cependant, la diminution de l'exposition des animaux de compagnie à l'ensemble des antibiotiques apparaît plus modérée en comparaison des autres filières, et le **plan vise donc spécifiquement une réduction de 15 % de l'exposition des animaux de compagnie aux antibiotiques**. Il est essentiel de maintenir la vigilance et

¹ Un antimicrobien est défini comme toute substance ayant une action directe sur les micro-organismes et utilisée pour le traitement ou la prévention d'infections ou de maladies infectieuses, dont les antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiprotozoaires.

² Un antibiotique est dit d'importance critique lorsqu'il constitue la seule option pour le traitement de certaines maladies infectieuses graves chez l'homme.

la mobilisation des acteurs en matière d'antibiorésistance en santé animale, et de répondre aux préoccupations croissantes en matière de résistance aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires. Des mesures spécifiques, notamment de communication aux détenteurs, seront déployées pour les chiens et chats.

Pour la première fois, **le champ du plan s'élargit et promeut l'usage raisonné des antimicrobiens et des antiparasitaires, en mettant l'accent sur la prévention des maladies** nécessitant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires **et l'optimisation des pratiques de prescription**, en particulier à l'échelle individuelle.

Le plan Écoantibio 3, dont les objectifs ont été fixés à l'horizon 5 ans, est piloté par le Ministère, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la santé animale. Un appel à projets annuel sera lancé afin de participer aux financements de certaines mesures comme, par exemple, le lancement de nouveaux travaux de recherche pour mieux appréhender les mécanismes d'apparition et de transfert des résistances bactériennes.

Les 25 actions du plan Écoantibio 3 organisées en 5 axes sont consultables [sur le site du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#) dans une logique « Une seule Santé », et s'inscrivent dans la nouvelle Feuille de route interministérielle 2023-2033 « Prévention et réduction de l'antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens », publiée ce jour par le Ministère en charge de la santé.

« Je tiens à saluer l'engagement des vétérinaires, des éleveurs, des filières de production animale et de l'ensemble des acteurs de la formation et de la recherche qui ont permis de réduire considérablement l'exposition des animaux aux antibiotiques ces dernières années : nous les avons non seulement atteints, mais dépassés. Fort de la relation vétérinaire-éleveur et de l'engagement des pilotes qui ont contribué au succès des plans Écoantibio 1 et 2, je sais pouvoir compter sur leur soutien renouvelé pour mener à bien ce troisième plan Écoantibio, au cours des cinq prochaines années » déclare Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv